

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Commission nationale des frontières : plusieurs problématiques passées au peigne fin

**C'ÉTAIT** lors des travaux des experts ouverts mardi. Ces assises qui se sont poursuivies hier, étaient présidées par le secrétaire permanent de ladite structure, le général de corps d'armée Yves-Marcel Mapangou Moussadji.

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

Les travaux des experts de la Commission nationale des frontières (CNF) ouverts mardi par son secrétaire permanent, le général Yves-Marcel Mapangou Moussadji, se sont poursuivis hier, à l'hôtel Boulevard de Libreville. Ces assises qui devaient être suivies par la réunion de l'assemblée générale de CNF, ont essentiellement porté sur plusieurs points.

Dans ce cadre, on notera essentiellement : la situation des frontières terrestres et maritimes ; la situation sécuritaires aux frontières ; l'état de mise en œuvre des recommandations de la dernière assemblée générale ; l'examen des recommanda-

tions des commissions ad hoc des frontières Gabon-Congo/Gabon-Cameroun/Gabon-Guinée équatoriale) ; la situation de l'exploitation illicite des minerais, produits halieutiques, braconnage des espèces protégées ; l'examen et l'adoption du projet de feuille de route de la CNF 2021-2023 ; etc.

Les travaux des experts ont permis d'édifier les participants sur certaines problématiques liées à la gestion de nos frontières. Entre autres : leur porosité relative à la configuration des territoires, l'indigence des moyens de contrôle aux points de passage frontalier agréés, et à la multiplication des pistes de passage ; la vacuité administrative liée à l'absence de villes adossées à certains segments de frontières synonyme d'absence de structures de contrôle



La photo de famille au terme de l'ouverture des travaux des experts.

des populations et des marges frontalières ; l'insuffisance des missions conjointes d'arpentage des frontières à mesure

de consolider la connaissance du tracé de nos frontières, etc. Soulignons qu'au moment où nous mettons sous presse, on

a appris le report, à une date ultérieure, de l'assemblée générale de la CNF préalablement prévue pour ce jeudi.

## Vers l'adoption d'une loi protégeant les personnes âgées ?

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

Le Parlement va-t-il adopter la proposition de loi relative à la protection des personnes âgées défendue par le député du 2e siège du département de la Dougny, Bonaventure Nzigou Mamfoumbi ?

En tout cas, l'élu du Front d'égalité républicaine (Fer) a été auditionné, mardi dernier à l'Assemblée nationale, par les membres de la Commission des Affaires sociales, de la Santé et de l'Éducation, présidée par Angélique Ngoma, députée du 2e siège de la Basse-Banio. Selon lui, sa proposition de loi a pour objet d'assurer la protection et la promotion des droits des personnes âgées en leur donnant, notamment, une "carte verte". Laquelle devrait leur permettre d'avoir accès aux services sociaux de base. "La mise en place de la carte verte aura le mérite de

mettre en application les principes des Nations unies pour des personnes âgées adoptés par la résolution 46/91 de l'assemblée générale du 16 décembre 1991", précise Nzigou Mamfoumbi.

De l'avis de nombreux observateurs, l'adoption de cette proposition de loi devrait constituer une avancée majeure dans la prise en compte et la résolution des difficultés auxquelles sont confrontés nos anciens, bien souvent victimes de maltraitance et autres discriminations. "Il s'agit aussi de témoigner notre reconnaissance et notre soutien aux personnes âgées, véritables patrimoines et vraies bibliothèques de notre pays", a-t-il précisé.

La proposition de loi est articulée autour de quarante-neuf (49) articles regroupés en cinq (5) chapitres. Le chapitre III définit, entre autres, les obligations de l'État, des collectivités locales et des prestataires de services.

## Conflit homme-faune : vers la mise en place d'un conseil stratégique

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

La gestion du conflit homme-faune dans notre pays était encore à l'ordre du jour au palais de la présidence de la République. Cela à la faveur d'une séance de travail autour du chef de l'État Ali Bongo Ondimba, et à laquelle ont pris part la Première ministre et plusieurs membres du gouvernement. Ainsi que les chefs de corps des Forces de défense et de sécurité, et les responsables de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN)...

Tout comme il l'avait déjà indiqué récemment à la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, le numéro un gabonais est revenu sur l'importance de "la mise en place des politiques publiques fortes à travers un conseil stratégique visant à freiner l'extension du conflit homme-faune, le trafic illicite des ressources naturelles (...)". Objectif : éviter que les



Le président de la République s'entretenant avec les chefs de corps des Forces de sécurité et de défense.

récentes vives tensions survenues à Mékambo dans la province de l'Ogooué-Ivindo, suivies du décès d'un écolier, ne se reproduisent.

Il faut noter que le conflit homme-faune constitue une épineuse équation à résoudre pour le gouvernement. En effet, quasiment sur l'ensemble du territoire national, les populations se plaignent des dégâts occasionnés par les pachydermes (une espèce intégralement protégée) sur leurs plantations. À

ce jour, les solutions envisagées telles que l'érection des barrières électriques ou les ceintures de piments aux abords desdites plantations demeurent inefficaces. D'où cette récente exhortation du président de la République : "(...) Il faudrait que le gouvernement prenne des décisions fortes afin de protéger nos populations et faire en sorte que les animaux repartent dans les forêts". Un défi passant inévitablement par la mise en place d'un Conseil stratégique.